La République du Centre, 9 décembre 2013

En 2006, la querelle au Moulinet-sur-Solin a enflammé le Giennois

En 2006, Georges Tranchant, gros propriétaire du nord du Pays giennois, mut ds solides barrières autour de son vaste domaine au Moulinet-sur-Solin, annexant de facto les chemins communaux qui le traversent.

Le maire réagit aussitôt. Marie-Christine Meunier saisit le conseil municipal et engage une procédure en référé. L'affaire suscite l'indignation parmi les nombreuses associations de randonneurs, et le sénateur Jean-Pierre Sueur (PS) monte au créneau : « On ne peut pas acheter cette liberté d'aller et venir sur les chemins publics communaux. »

MILITANTS. L'AISVP a organisé en 2006 une manifestation pour défendre les chemins communaux. PHOTO D'ARCHIVES

C'est alors qu'est fondée l'AISVP (Association intercommunale de sauvegarde et de valorisation du patrimoine) aux Choux, à Langesse et au Moulinet-sur-Solin. En juin, une manifestation rassemble une centaine de personnes.

« Jamais personne n'y passait »

Georges Tranchant se défend avec verve : « On me fait un procès stalinien. On veut me faire passer pour le gros "richard" qui ne respecte rien. » Pour lui, « ces chemins ne sont plus reconnaissables. Jamais personne n'y passait ».

Un échange permettra finalement d'apaiser l'affaire. Georges Tranchant conserve le terrain qui traverse sa propriété ; en échange, il déplace sa clôture et taille une allée de 6 mètres de large, le chemin de la Dame blanche, qu'il remet à la commune. « C'était une bonne affaire. La qualité du chemin originel était remplacée par la qualité du nouveau sentier », estime Jean-Pierre Points, secrétaire de l'AISVP.

S'il veut acquérir le chemin des Chiffelays, Benjamin Tranchant devra proposer une offre aussi convaincante que celle de son père il y a sept ans.

C.R.

.

Phoca PDF